



MAIRIE DE FUMEL  
Service Technique

Tél. : 05 53 49 59 66  
Fax : 05 53 49 59 68  
service.technique@ville-fumel.fr

## ACQUISITION DE VEHICULES POUR LES SERVICES TECHNIQUES ET ESPACES VERTS

- *Lot n° 1 : Véhicules neufs : véhicule break 5 places et véhicule utilitaire 2 places avec reprise « prime à la casse » de deux véhicules*
- *Lot n° 2 : Camion poly-benne VL d'occasion avec bras neuf et benne neuve avec reprise d'un véhicule*

## CAHIER DES CHARGES

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : JEUDI 4 MARS 2010 A 12H00**



La présente consultation est soumise aux dispositions des articles 28, 29 du Code des marchés publics.

**Personne publique contractante :**

**Commune de FUMEL**  
représenté par Monsieur **Jean-Louis COSTES**,  
Maire et Conseiller général  
Place du Château  
47500 FUMEL

**1. OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation concerne :

**ACQUISITION DE VEHICULES  
POUR LES SERVICES TECHNIQUES ET ESPACES VERTS**

Les fournitures sont réparties comme suit en 2 lots distincts, chacun des lots donnant lieu à un marché distinct.

- ***Lot n° 1 : Véhicules neufs : véhicule break 5 places et véhicule utilitaire 2 places avec reprise « prime à la casse » de deux véhicules***
- ***Lot n° 2 : Camion poly-benne VL d'occasion équipé d'un bras neuf et d'une benne neuve avec reprise d'un véhicule***

Les fournisseurs pourront exécuter un ou plusieurs lots.

En cas de groupement, les prestations et la rémunération devront être réparties de manière détaillée entre chacun des membres du groupement.

**2. DOCUMENTATION TECHNIQUE**

Le titulaire s'engage à fournir à la livraison, toute la documentation rédigée en langue française nécessaire à une utilisation et un fonctionnement corrects du matériel, et à sa maintenance. Il s'engage à fournir les éventuels rectificatifs sans supplément de prix.

Normes : - les prestations faisant l'objet du présent marché doivent être conformes aux normes françaises homologués.

**3. ETENDUE DE LA CONSULTATION**

Les candidats sont tenus de présenter une proposition correspondant à L'OFFRE DE BASE (avec ses éventuelles options).

**4. CONDITIONS D'EXECUTION OU DE LIVRAISON**

Les prestations doivent être livrées dans les conditions suivantes :

Les véhicules seront livrés franco de port et de déchargement, en présence des réceptionnaires.

Chaque véhicule devra être livré aux *Ateliers Municipaux ZI Clos de Bardy 47500 FUMEL*

Les véhicules livrés devront correspondre scrupuleusement aux propositions retenues par la Commune.

## **5. MODIFICATION DE DETAIL AU D.C.E. PAR LA PERSONNE PUBLIQUE**

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée par la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **7. CONDITIONS DE REMISE DES DOSSIERS AUX CANDIDATS**

Les pièces nécessaires à la consultation des candidats au marché leur sont remises, dans les conditions fixées à l'article 41 du Code des marchés Publics.

## **8. DOSSIER DE CONSULTATION - PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres des concurrents seront rédigées en langue française.

## **9. DOCUMENTS A RENVOYER REMPLIS PAR LES CANDIDATS**

### **9.1 PIECES RELATIVES A L'OFFRE**

Le projet de marché (pièces constituant l'offre pour chaque lot) qui comprend :

- ✓ Le bordereau des prix unitaires avec son devis pour chaque lot, datés et signés.
- ✓ Les fiches techniques des véhicules.
- ✓ Le Cahier des Charges paraphé sur chaque page et signé en dernière page.

## 9.2 PIECES ADMINISTRATIVES

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- ✓ Lettre de candidature ou DC4
- ✓ Déclaration du candidat ou DC5
- ✓ Déclaration sur l'honneur selon laquelle le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales ou DC7 ou déclaration n° 3666 volets 1, 2 et 3 et certificats URSSAF
- ✓ Références dont le candidat peut se prévaloir dans le cadre d'un marché similaire
- ✓ En cas de groupement (et/ou de sous-traitance), ces pièces sont à fournir pour chaque intervenant.

Conformément à l'article 46 alinéa 1 du Code des Marchés Publics, si le candidat retenu a produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, il ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire les certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents dans un délai de huit jours à compter de la date de réception de la lettre l'informant qu'il a été retenu.

## 10. JUGEMENT DES OFFRES : EXAMEN DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Les négociations pourront être engagées avec le ou les candidat(s) ayant été admis à l'issue de l'examen des candidatures, et ayant présenté les offres les plus intéressantes.

La personne responsable du marché attribue le marché au candidat ayant fourni l'offre la plus avantageuse, compte tenu des critères pondérés comme suit :

- *Valeur technique 60 %*
- *Prix des prestations 40 %*

**VALEUR TECHNIQUE** : Le classement des offres s'effectuera proportionnellement à la proposition et suivant la réponse technique notée sur 50 points (voir encadré ci-dessous) :

La valeur technique sera appréciée sur 50 points :

- qualité des véhicules fournis et conditions d'utilisation : 25 points
- service après-vente et assistance technique : 15 points
- délais d'exécution : 10 points

$60 \times \frac{\text{Note obtenue par le candidat (1)}}{\text{Note maximale pouvant être retenue}} = \text{Note attribuée au candidat}$
---

(1) à partir de l'analyse technique

**PRIX DES PRESTATIONS :** Le prix des prestations sera pondéré de la façon suivante (voir encadré ci-dessous) apprécié en fonction :  
→ du prix de l'offre

$40 \times \frac{\text{Prix le plus bas}}{\text{Prix proposé par le candidat}} = \text{Note attribuée au candidat}$
---

Les offres sont classées par ordre décroissant, en fonction des critères définis ci-dessus.

## **11. MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ**

Les factures afférentes au marché seront établies en un original et 1 copie accompagnées du volet du bon de commande destiné à la Mairie et seront adressées à :

**Monsieur le Maire de FUMEL  
Service Comptabilité  
Place du Château  
47500 FUMEL**

Le règlement sera effectué par virement (après mandatement).

Le délai maximum de paiement étant fixé à *30 jours*. Ce délai global de paiement a pour point de départ, la date de réception par le maître d'ouvrage de la facture. Ce délai peut être suspendu en cas de contestation par le maître d'ouvrage des sommes réclamées.

En cas de défaut de paiement dans le délai ci-dessus, les intérêts moratoires dus seront calculés avec le taux d'intérêt légal (en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir) augmenté de deux points.

## **12. DELAI DE GARANTIE**

La prestation est garantie conformément aux indications portées dans l'annexe technique. Toutefois, le fournisseur pourra proposer un (des) délai (s) de garantie supérieur (s). Au cas où son offre serait retenue ce (s) délai (s) de garantie supérieur (s) sera (seront) rendu (s) contractuel (s).

## **13. AVANCES FORFAITAIRE ET FACULTATIVE**

Aucune avance ne sera délivrée.

## **14. MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX - REGLEMENT**

### **14.1 CONTENU DES PRIX**

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à l'assurance, au transport jusqu'au lieu de livraison.

Le marché est traité à prix unitaires.

Les prix unitaires du bordereau de prix seront appliqués aux quantités réellement exécutées.

### **14.2 OFFRES VARIANTES**

Lors de la présentation d'une variante, le prestataire est tenu de signaler à la personne publique, toutes les incidences éventuelles de cette variante sur les autres lots.

Toute incidence supplémentaire découverte après la notification des marchés, et non signalée dans l'offre variante, sera intégralement à la charge financière du prestataire ayant proposé cette variante.

### **14.3 PRIX DE REGLEMENT : CHOIX DES INDICES DE REFERENCE**

Les indices retenus pour apprécier l'évolution des différents éléments représentatifs du coût de la prestation sont les suivants : Cote ARGUS

## **15. DISPOSITIONS APPLICABLES EN CAS DE TITULAIRE ETRANGER**

En cas de litige, la loi française est seule applicable.

Les tribunaux français sont seuls compétents. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

En ce qui concerne la résiliation du marché, sera notamment considérée comme cas de force majeure, aux termes de l'article 27 du C.C.A.G. - F.C.S., l'interdiction d'exporter édictée par le gouvernement du pays d'origine du matériel.

En cas de restrictions apportées à la circulation des marchandises étrangères par le Gouvernement français, les dispositions de l'article 24 du C.C.A.G. - F.C.S.

## **16. PENALITES DE RETARD**

Si le délai de livraison fixé dans l'offre de prix est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité calculée par application de la formule suivante :

$P = V \cdot R / 1000$ , dans laquelle :

P = le montant de la pénalité ;

V = la valeur des prestations sur la quelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale à la valeur de règlement de la partie des prestations en retard ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;

R = le nombre de jours de retard.

Dans le cas de résiliation du marché, les pénalités pour retard sont éventuellement appliquées jusqu'à la veille incluse du jour de la date d'effet de la résiliation.

## **17. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES CANDIDATURES/OFFRES**

Les candidats transmettent leur proposition dans une enveloppe portant la mention :

**OFFRE POUR LE MARCHE :**

**ACQUISITION DE VEHICULES POUR LES SERVICES TECHNIQUES ET ESPACES VERTS**

ainsi que le nom du candidat et l'intitulé du lot ou du marché concerné.

Cette enveloppe contiendra les pièces constituant l'offre, et devra être :

✓ soit remise contre récépissé au secrétariat de :

**Monsieur le Maire  
Service Technique  
Place du Château  
47500 FUMEL**

avant le,

(date et heure indiquées sur la page de garde du présent règlement),

✓ soit envoyée par la poste à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire  
Service Technique  
Place du Château  
47500 FUMEL**

en recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heures.

## **18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir des renseignements au cours de leur étude : Une réponse sera alors adressée, au plus tard SIX jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, à toutes les entreprises.

**PERSONNES A CONTACTER :**

✓ Renseignements techniques :

**Patrick ARNAUD  
☎ 05.53.71.70.45**

✓ Renseignements administratifs :

**Virginie PARCHAO  
☎ 05.53.49.59.66 - Fax : 05.53.49.59.68**

A..... le .....

Lu et approuvé, le fournisseur  
(Signature et cachet)